



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

**LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ,**

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° NOR : MENH2511655N du 13/06/2025 parue au BO n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/07/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4468, en Anglais, de la composante IUT de Lens est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

**Article 2 :** Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	EL KALADI	AHMED	MCF	11
Mme	LENOIR	CHARLOTTE	AGREGE	H0422
M.	MARTIN	FREDERIC	CERTIFIE	H0422
Mme	MOULIN	CORINNE	P.L.P.	H8010
Mme	PARENTON	MARIE-PIERRE	AGREGE	H8010
M.	PREHER	GERALD	PR	11

**Article 3 :** Madame Marie-Pierre Parenton est nommée présidente de la commission d'affectation et Monsieur Gérard Préher est nommé vice-président de la commission d'affectation.

**Article 4 :** Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Présidente